



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation saisonnière du domaine public
« GLACIER CŒUR DE MAINE 2024 »

Objet :

Appel à projet concernant l'occupation du domaine public par la vente de glaces et boissons sans alcool durant la saison estivale 2024 en application de l'article L2111-1-1 du CGPPP.

Caractéristiques principales :

La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'un glacier (vente de glaces et de boissons sans alcool), quai Ligny dans la continuité de la descente Saint Maurice, à proximité de l'esplanade Cœur de Maine. Cette occupation devra se faire dans le respect des cheminements piétons et du passage réservé aux services de secours.

La mise à disposition est fixée pour la période saisonnière du samedi 1^{er} juin 2024 au samedi 28 septembre 2024, uniquement les samedis et dimanches. L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas de travaux d'urgence.

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public correspondant aux tarifs en vigueur. L'occupant proposera des heures d'ouverture aussi larges que possible dans le respect de la réglementation en vigueur. Le mobilier, le branchement électrique et le matériel nécessaire sont à la charge de l'occupant.

Date limite de réception des candidatures : lundi 13 mai 2024 avant 16h30.

Dossier à remettre par les candidats :

Curriculum-vitae du ou des gérants candidats :

- un extrait Kbis de moins de 3 mois
- une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- la carte de commerçant ambulant en cours de validité
- un justificatif d'identité du demandeur
- le ou les contrat(s) des employés le cas échéant
- l'immatriculation du véhicule utilisé

Lettre de motivation :

- Projet de fonctionnement : présentation du matériel utilisé avec photos, présentation de la carte des produits avec tarifs et provenance, surface d'occupation demandée (longueur, largeur ou profondeur),
- Engagements en faveur du développement durable (détails sur l'approvisionnement local, les produits locaux, les filières, la typologie de cuisine, le choix d'emballages recyclables ou réutilisables sans plastique, la gestion des déchets, etc.),
- Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Garantie et expérience professionnelle dans un secteur comparable, aptitude du candidat à assurer une présence régulière sur la période de 4 mois
2. Contenu du projet : les horaires, les dimensions et l'esthétique de l'installation, les produits et tarifs pratiqués
3. Écoresponsabilité : les commerçants qui s'inscrivent dans une logique de développement durable et de respect de l'environnement (gestion des déchets, des emballages, etc.)
4. Mesures sanitaires et de propreté mises en place

Suites administratives : Il sera délivré un permis de stationnement nominatif à l'occupant

Conditions d'envoi :

Les candidatures seront transmises soit par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception, soit remises en mains propres au service, soit par mail à occupation.domaine-public@ville.angers.fr :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE

« OCCUPATION TEMPORAIRE GLACIER CŒUR DE MAINE 2024 »

85 RUE DU MAIL

CS 80011

49020 ANGERS CEDEX 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Madame Apolline RAVET, service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02.41.05.48.86 ou par courriel : occupation.domaine-public@ville.angers.fr